

cureur général de la Congrégation du Très Saint Sacrement Nous ayant instamment prié de vouloir bien élever cette Pieuse Union au rang d'Association Primaire pour tout l'univers catholique, Nous voulons seconder les débuts d'une si utile association, afin qu'elle prenne chaque jour un plus grand développement et qu'avec la grâce de Dieu, elle croisse de plus en plus pour le plus grand bien et le plus grand profit du nom catholique, et Nous croyons devoir accéder avec empressement à cette demande. C'est pourquoi par ces Lettres, en vertu de Notre autorité, Nous érigeons et établissons à perpétuité en Association Primaire pour tout l'univers catholique la Pieuse Union pour la première communion des enfants canoniquement érigée dans cette ville en l'église de Saint-Claude et Nous lui conférons tous les privilèges et prérogatives qui, de droit, reviennent à ces Associations Primaires. Nous accordons, par Notre autorité apostolique, au directeur et aux officiers de la même Pieuse Union ainsi érigée par Nous en Association Primaire, le pouvoir de s'agréger, dans le monde entier, suivant la forme prescrite par la Constitution de Notre Prédécesseur le Pape Clément VIII, d'heureuse mémoire, et par les autres Constitutions et ordonnances apostoliques publiées sur ce sujet, toutes les autres Pieuses Unions de même but canoniquement déjà érigées ou qui seront érigées dans la suite, ainsi que tous les fidèles individuellement ; et de leur communiquer toutes les indulgences communicables accordées par le Saint-Siège à cette Association Primaire.

Nous décrétons que Nos présentes Lettres seront à tout jamais fermes, valides et efficaces, qu'elles sortiront et obtiendront pleins et entiers leurs effets et qu'elles favoriseront pleinement ceux qu'elles concernent ou pourront concerner ; voulant qu'il soit ainsi prononcé et défini, et déclarant nul et sans valeur, tout ce qui, de la part de quelque autorité que ce soit, sciemment ou non, pourrait y porter atteinte. Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 janvier 1912, de Notre Pontificat la neuvième année.



Place du sceau.

Card. MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.